

## Motion relative au maintien de l'atelier de Châteauneuf de Randon

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en Session le 6 mars 2020 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante

### CONSIDERANT

- Que cet atelier de découpe et salaison crée des emplois sur le secteur de Châteauneuf-de-Randon,
- Que l'activité économique de l'Est du département a déjà beaucoup souffert,
- Que cet atelier permet à de nombreux producteurs de mieux valoriser leur viande grâce à la vente directe,
- Que la salaison est une spécificité de cet atelier situé en altitude,
- Que les produits transformés à Châteauneuf de Randon utilisent l'image de ce secteur avec une forte connotation historique et non délocalisable,
- Qu'un permis de construire a été déposé par la SAS Languedoc Lozère Viande et accepté par l'administration pour agrandir ce site, en 2017.

### DEMANDE

- Le maintien de l'outil de transformation à Châteauneuf-de-Randon,
- Un maintien de l'emploi sur ce secteur,
- La mise en œuvre d'un plan d'investissement pour adapter cette structure aux enjeux de demain,
- Aux pouvoirs publics d'accompagner cet investissement.

### AFFIRME

- Que la Chambre d'Agriculture s'est pleinement engagée pour que la SA Languedoc Lozère Viande maintienne et développe ses activités sur ce site.

Délibérée à Mende, le 6 mars 2020

La Présidente  
Christine VALENTIN

